

## **Secteur Culturel - Réaffectation de subventions et de participations diverses**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser en recettes et de réaffecter en dépenses les subventions et participations suivantes :

### **a) pour le compte du Musée Classé - Département Beaux-Arts**

91 440 F de la Direction des Musées de France pour la restauration de tableaux et objets, à encaisser en recettes sur le chapitre 903.61/1051/00509.52010 et à imputer en dépenses sur le même chapitre, article 235 (restauration d'œuvres d'art) /00509.52010.

79 000 F de la Direction des Musées de France pour l'achat d'un dessin de J.F. Van Bloemen, «Vue d'un palais avec arbres» (plume encre brune) à encaisser sur le chapitre 903.61/1051/00509.52010 et à imputer en dépenses sur le même chapitre, article 2169 (acquisition d'œuvres d'art) /00509.52010.

### **b) pour le compte des bibliothèques municipales - Département Études/Recherches**

45 200 F de la Direction du Livre et de la Lecture pour l'acquisition de documents anciens et précieux concernant Besançon, à encaisser en recettes sur le chapitre 903.63/1051/1051.45020 et à imputer en dépenses pour 30 000 F sur le même chapitre, article 2141 (achat de matériel culturel) /89032.45020 et pour 15 200 F sur le chapitre 945.22/ article 609 (achat d'ouvrages) / 89032.45020.

### **c) pour le compte du Musée de la Résistance et de la Déportation**

24 075 F du Club Bisontin des Sports de Glace qui a décidé d'attribuer au Musée une partie du reliquat de la gestion de la patinoire.

Cette somme est à encaisser en recettes sur le chapitre 903.61/1059/00509.41035 et à imputer en dépenses sur le même chapitre / article 2147 (achat de matériel. Ce don permettra de compléter l'équipement de la bibliothèque) / 00509.41035.

### **d) pour le compte du Musée Classé - Musée du Temps**

80 500 F de la Direction des Musées de France pour la réalisation d'une exposition «Les classiques de la collection d'Horlogerie», à encaisser en recettes sur le chapitre 945.23/7371/52020, et à imputer en dépenses pour 20 500 F sur le chapitre 931.1/6611 (frais de déplacements du personnel) / 20400 et pour 60 000 F sur le chapitre 945.23/662 (frais d'impression et de reliure) / 52020.

9 840 F à titre de participation de l'Association Comtoise des Arts et Traditions Populaire (ACATP) à l'organisation d'une table ronde sur le thème «Musée - Industrie».

Cette somme est à encaisser en recettes sur le chapitre 903.61/1059/86021.52020 et à imputer en dépenses sur le même chapitre / 132 (frais d'études et de recherches) / 86021.52020.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.